

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/05/2020

Dossier complet le :

15/05/2020

N° d'enregistrement :

2020-9744

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement pour la création d'un lotissement sur la commune de Parentis-en-Born.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Sarantellis Cazenave Aménagement (SCA - en cours de formation)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

En cours d'attribution

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. b)	Déboisements en vue de la reconversion de sols. Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un lotissement sur la commune de Parentis-en-Born à environ 1,3 km au Sud-ouest du centre bourg de la commune.

Défrichement d'environ 1,9 ha préalable à la création d'un lotissement sur la commune de Parentis-en-Born (40), au niveau du lieu-dit "Les Lezes".

L'aménagement sera composé de 28 emplacements, d'une voirie, de trottoirs, d'espaces verts.

Le projet sera raccordé à la voie communale du Chemin des Lezes au Nord.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est la création d'un lotissement à usage d'habitat sur la commune de Parentis-en-Born (40).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premiers travaux consisteront à nettoyer le site : coupe de la végétation, dessouchage et gyrobroyage lourd.

Les quelques chênes pédonculés présents sur site et non gênant pour la réalisation des aménagements prévus seront conservés.

Une étape de décapage sera ensuite réalisée au niveau des emprises des voiries et trottoirs.

Puis un terrassement précédera la construction de la voirie interne associée à la viabilisation des lots (mise en place des réseaux secs et humides).

L'aménagement des espaces verts sera enfin réalisé.

La gestion des eaux pluviales se fera au sein d'un réseau de noues d'infiltration pour les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées des espaces collectifs.

Les travaux sont prévus pour une durée d'environ 6 mois et débuteront à l'automne 2020 dès validations des différentes autorisations administratives.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des réseaux sera mené.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 "Rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis" présente à 1,1 km au Sud-ouest. ZNIEFF 2 "Zones humides d'arrière-dune du pays de Born" présente à 160 m au Sud.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Parentis-en-Born est soumise à la loi littoral. Le projet est situé à 950m au Nord de l'étang de Biscarrosse-Parentis. Il est localisé en continuité de l'urbanisation présente.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aérodrome de Parentis-Biscarrosse engendre du bruit sur la commune de Parentis, mais le projet est localisé en dehors des zones de bruit A, B et C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à l'extérieur d'une zone humide identifié dans l'Est de la zone d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risques recensés sur la commune de Parentis-en-Born : - Risque lié à l'atmosphère : tempête et grains (vents). - Risque feu de forêt. - Risque technologique : 2 ICPE soumises à autorisation. - Risque transport de matières dangereuses. Le site du projet est seulement concerné par les 2 premiers risques (tempête et feu de forêt) La commune n'est couverte par aucun PPRN , ni PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé au niveau du site inscrit SIN0000200 "Étangs landais Nord"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone spéciale de conservation des "Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et Buch" est présente à 276 m au Sud-est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Indirectement : une consommation supplémentaire d'eau potable est à prévoir pour les résidents du lotissement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une perturbation aura nécessairement lieu en phase travaux via les dérangements par les engins de chantiers. Toutefois, il s'agit d'une zone localisée en continuité de lotissements déjà existants.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 1,4 ha de parcelle sylvicole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feu de forêt Risque sismique de niveau 1 (faible) Risques de tempêtes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la création du lotissement, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, les usagers utiliseront leurs véhicules personnels afin de se déplacer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et la construction des logements. Puis, bruits liés à une zone d'habitation en contexte sylvicole.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, des vibrations auront lieu (engins de chantier). En phase d'activité, les vibrations seront faibles à nulles, uniquement provoquées par les véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un éclairage sera mis en place le long des voiries et des émissions lumineuses pourront être produites par les futures habitations.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un dossier loi sur l'eau sera réalisé pour la gestion des eaux pluviales. Les eaux usées seront raccordées au réseau collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets engendrés lors de la phase travaux (et exploitation) seront pris en charge au sein des filières adaptées</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. L'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Environ 1,4 ha de surfaces forestières seront consommés. La commune de Parentis-en-Born conservera plus de 9 010 ha de forêts. Le projet concerne moins de 0,02 % de la surface forestière communale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un espace vert sera réalisé au niveau du fossé Nord afin d'éviter les impacts sur le milieu considéré comme zone humide.

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Parentis-en-Born (Zone UC du PLU)
- Le projet n'est concerné par aucun habitat d'intérêt communautaire ou remarquable
- Les espaces naturels présents correspondent à des habitats liées à la sylviculture, avec un fort impact anthropique déjà présent
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 276 m, aucun milieu naturel remarquable ne sera pas impacté.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
- Faible impact du défrichement sur une commune très boisée : à plus de 70 %
- Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique sommaire (comprenant les annexes obligatoires 2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

à joindre au formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
d'une étude d'impact Cerfa n° 14734*01

Personne physique

Nom Prénom

Adresse
Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social
Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel @

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom Prénom

Qualité

Tél Fax

Courriel



REALYS
ENVIRONNEMENT

SCA

33 rue Pasteur
33 150 CENON

Projet de lotissement « Hameau des Lezes »

Diagnostic écologique sommaire

Commune de Parentis-en-Born (40)

Avril 2020

Références de dossier

Etude	Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de lotissement sur la commune de Parentis-en-Born
Maître d'ouvrage	SCA (Sarantellis Cazenave Aménagement) 33 rue Pasteur 33 150 CENON Tél. 06 86 74 32 41
Maître d'œuvre	GEOCEAN 166 rue du Lieutenant de VAISSEAU Paris 40600 Biscarosse Tél. 05 58 78 14 05 Géomètre-Expert : Didier Boury
Prestataire	Realys Environnement 82 impasse du cimetière 40160 Parentis-en-Born Responsable de prestation : Loïc FASAN
Auteur de l'étude	Loïc FASAN, Cogérant, écologue Guillem MOUSSARD, Cogérant, hydropédologue Manon BION, Chargée d'étude
Date de remise	Avril 2020

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	6
2.	GESTION DU RISQUE FEU DE FORET	7
2.1.	Action préventive de débroussaillage	7
2.2.	Afin de réduire la vulnérabilité	7
3.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	8
4.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	12
5.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	15
6.	CONTEXTE PATRIMONIAL	18
6.1.	Patrimoine naturel	18
6.2.	Patrimoine culturel.....	21
7.	CONTEXTE HYDROPEDOLOGIQUE	23
7.1.	Prospection terrain	23
7.2.	Description des sols.....	24
7.3.	Zone humide - Critère pédologique	25
7.4.	Tests de perméabilité.....	25
7.5.	Synthèse	26
8.	FLORE.....	27
8.1.	Espèces floristiques	33
8.2.	Zone humide (critère floristique)	35
8.3.	Synthèse	37
9.	FAUNE	38
9.1.	Amphibiens.....	38
9.2.	Reptiles	38
9.3.	Entomofaune	38
9.4.	Avifaune	39
9.5.	Mammifères.....	40
10.	CONCLUSION.....	43
	Mesures d'accompagnement.....	44
11.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN.....	46
	Annexe.....	47

LISTE DES PLANCHES

Planches 1a et 1b – Localisation géographique.....	9
Planche 2 – Situation cadastrale.....	11
Planches 3a et 3b – Hydrographie.....	13
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel et culturel.....	22
Planche 5 – Cartographie des habitats.....	32
Planche 6 – Espèces patrimoniales.....	42
Planche 7 – Enjeux écologiques.....	45

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Urbanisme (source : PLU de Parentis-en-Born).....	6
Figure 2 : Localisation des prises de vue.....	15
Figure 3 : Prise de vue n°1.....	16
Figure 4 : Prise de vue n°2.....	16
Figure 5 : Prise de vue n°3.....	17
Figure 6 : Prise de vue n°4.....	17
Figure 7 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité.....	23
Figure 8 : Habitat référencé comme zone humide.....	36
Figure 9 : Chenille de Mélitée.....	38
Figure 10 : Reste alimentaire de l'écureuil roux.....	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000	19
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000	20
Tableau 3 : Relevé des profondeurs de nappe	24
Tableau 4 : Résultat des tests de perméabilité	25
Tableau 5 : Habitats répertoriés sur le site	28
Tableau 6 : Flore répertoriée sur le site	33
Tableau 7 : Liste des espèces inventoriées de zones humides.....	35
Tableau 8 : Classe de recouvrement des espèces.....	35
Tableau 9 : Liste des habitats caractéristiques de zones humides	36
Tableau 10 : Lépidoptère répertorié sur le site	39
Tableau 11 : Avifaune répertoriée sur le site.....	39
Tableau 12 : Mammifères répertoriés sur le site.....	40
Tableau 13 : Calendrier d'inventaire	46

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Plan du projet

1. Préambule

Commune landaise respectivement située à 65 Km et 35 Km au Sud des agglomérations bordelaise et arcachonnaise, **Parentis-en-Born** apparaît être le secteur privilégié par l'entreprise SCA pour l'implantation d'un lotissement.

Les parcelles « AI 254p », « AI 258p », « AI 265p », « AI 402p », « AE 703p », « AE 848p » associées à ce projet de défrichement se situe à environ 1,3 km au Sud-Ouest du centre bourg de la commune) et occupe une surface approximative de **1,9** ha.

Le projet se situe dans une zone urbanisée (zone UC) du PLU de la commune, c'est-à-dire une zone peu dense à caractère principal d'habitats, de services et d'activités, dans laquelle dominent les constructions individuelles. En effet, le projet est situé dans le prolongement de la zone urbaine.

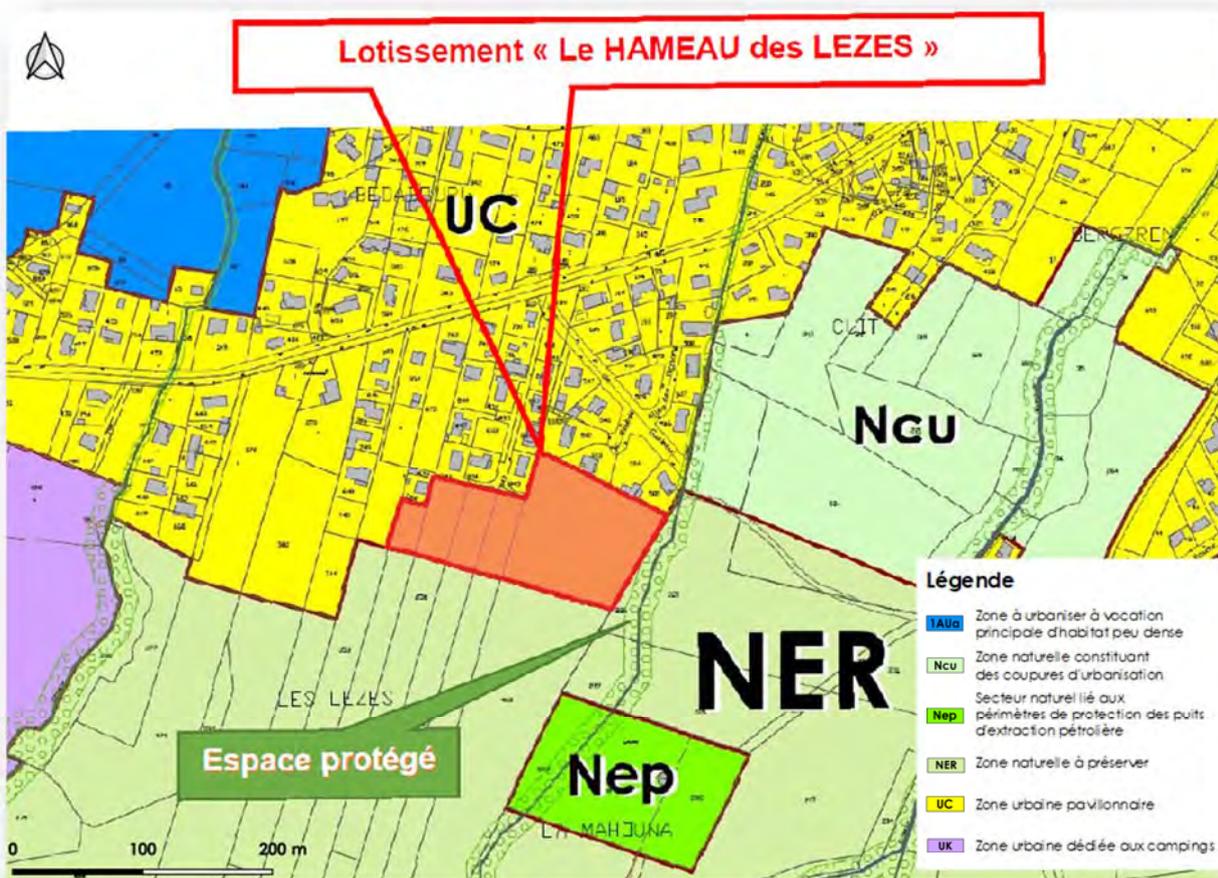


Figure 1 : Urbanisme (source : PLU de Parentis-en-Born)

Le projet est localisé à proximité d'une zone naturelle classée Ner (Zone naturelle à préserver, L 146-6 du Code de l'Urbanisme) et un espace protégé est présent le long de la Craste de Cuzac (à l'extérieur du projet, à l'Est).

Le lotissement se raccordera sur le chemin des Lèzes pour tous les réseaux nécessaires à la viabilisation du projet (eau, électricité, éclairage public, assainissement, voirie).

Ce projet s'inscrit donc pleinement dans la volonté de la commune d'urbaniser cette zone et concrétisée par le PLU en vigueur.

Afin d'anticiper d'éventuels impacts du projet sur le milieu naturel, Realys Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

2. Gestion du risque feu de forêt

2.1. Action préventive de débroussaillage

Tout propriétaire d'habitation, dépendance est tenu de débroussailler son terrain jusqu'à une distance minimum de 50 mètres des constructions y compris sur les fonds voisins, faute de quoi il y est pourvu d'office à ses frais par les soins de la commune et ce, après mise en demeure. Le Maire peut porter jusqu'à une profondeur de 100 mètres cette obligation de débroussailler.

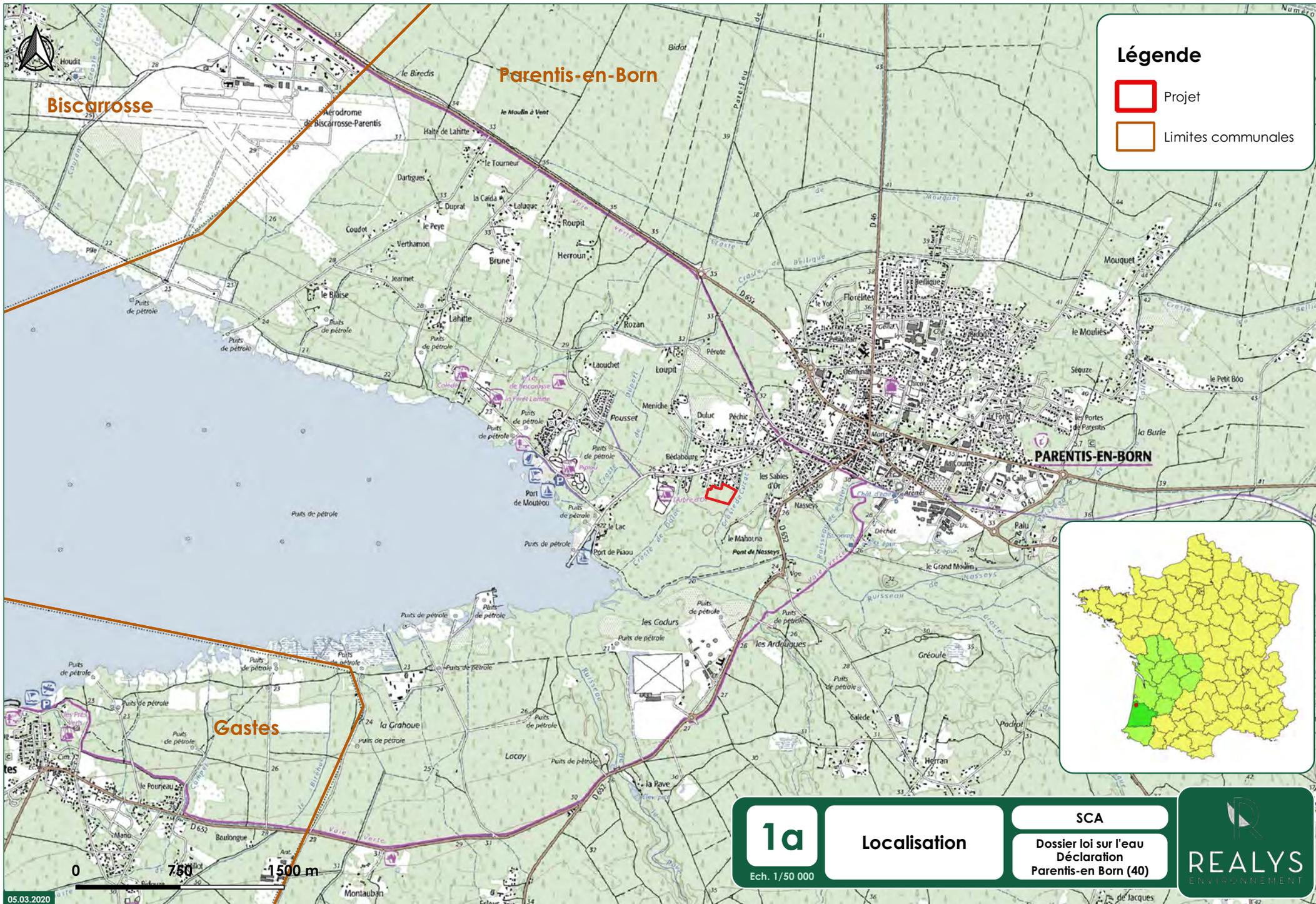
Les abords des voies privées desservant ces constructions doivent également être débroussaillés sur une profondeur de 10 mètres.

2.2. Afin de réduire la vulnérabilité

- Placer les réserves de combustibles solides et les tas de bois à plus de 10 mètres des bâtiments.
- Elargir les voies privées desservant les bâtiments pour permettre en tout point le croisement de 2 véhicules sans ralentissement ni manœuvre.
- Equiper les habitations disposant d'une réserve d'eau (piscine, bassin, réservoir) d'une motopompe actionnée par un moteur thermique et équipé d'un tuyau d'arrosage.
- Curer régulièrement les gouttières des aiguilles et feuillages s'y trouvant pour prévenir les risques de mise à feu des toitures.
- Elaguer et tailler en permanence les arbres de telle sorte que les premiers feuillages soient maintenus à une distance minimale de 3 mètres de tout point des constructions.
- Installer les barbecues au centre d'aires planes et incombustibles d'au moins 4 mètres carrés, disposant à proximité d'un moyen d'extinction et dépourvus de végétation.

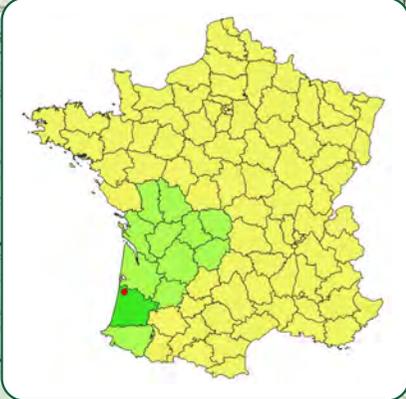
3. Localisation géographique

Le projet de lotissement se trouve au centre du territoire communal de Parentis-en-Born, localisé dans le Nord du département des Landes. Il se situe à environ 1,3 kilomètres au Sud-Ouest du centre bourg de la commune de Parentis-en-Born, au niveau du lieu-dit « Les Lèzes ».



Légende

- Projet
- Limites communales



1a
Ech. 1/50 000

Localisation

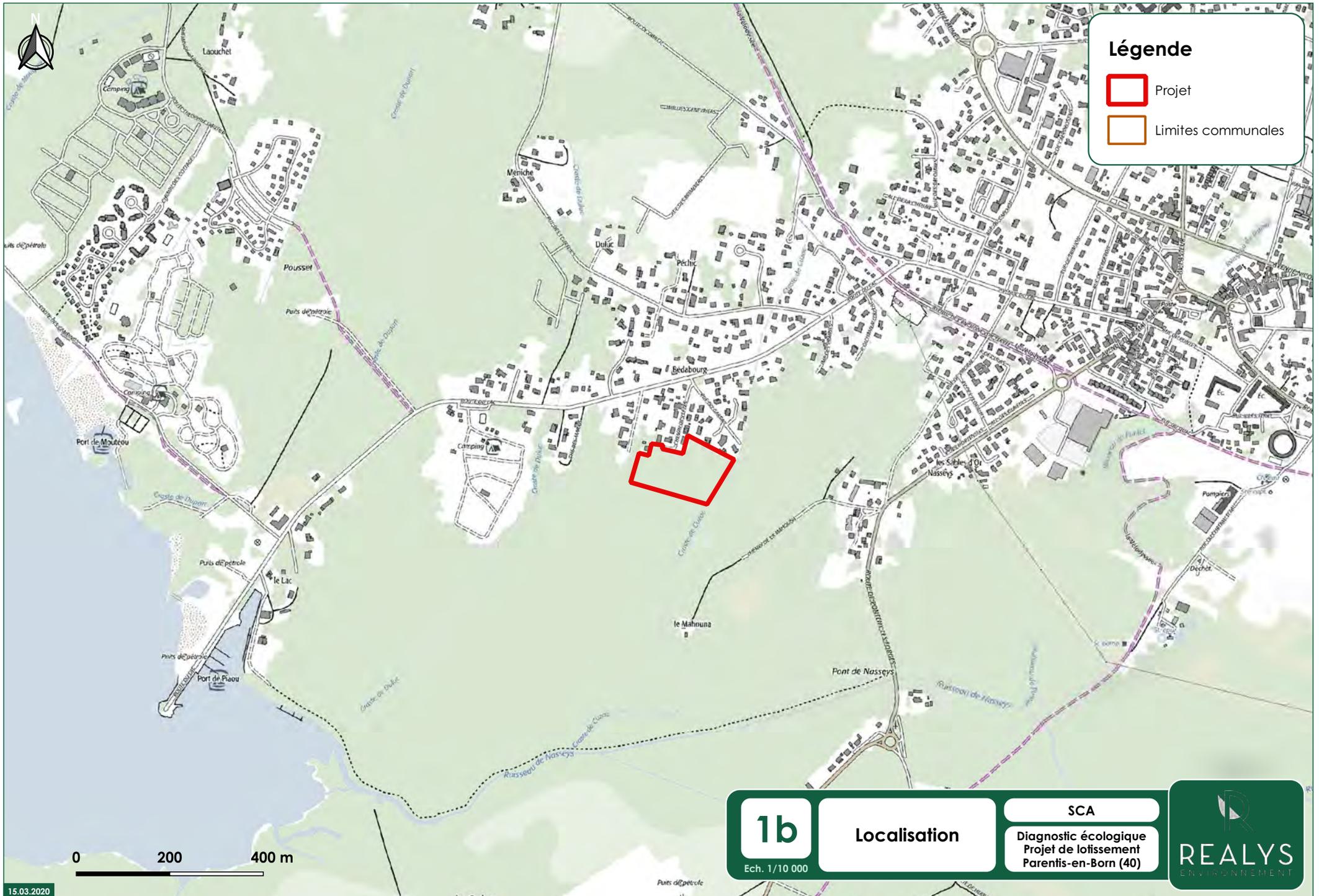
SCA
Dossier loi sur l'eau
Déclaration
Parentis-en Born (40)





Légende

-  Projet
-  Limites communales



1b

Ech. 1/10 000

Localisation

SCA

Diagnostic écologique
Projet de lotissement
Parentis-en-Born (40)



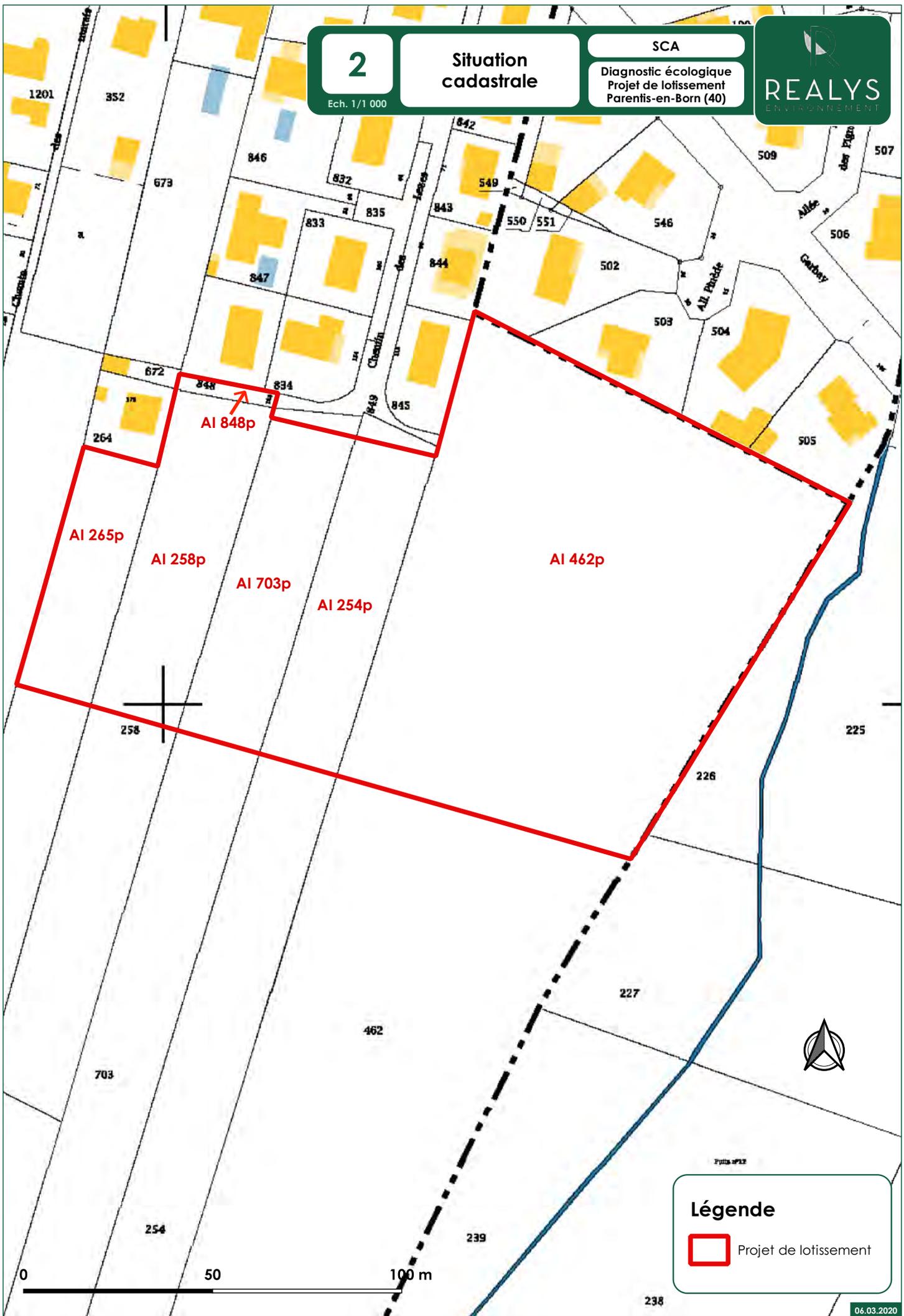
2

Ech. 1/1 000

Situation cadastrale

SCA

Diagnostic écologique
Projet de lotissement
Parentis-en-Born (40)



Légende

 Projet de lotissement

4. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant du **ruisseau des Forges** au niveau de la **Craste de Cuzac (S3121050)**.

Le secteur étudié est localisé en amont hydraulique de **l'étang de Biscarrosse et de Parentis (S31-4003)**, partie intégrée à la masse d'eau **étang de Parentis-Biscarrosse (FRFL75)**.

L'eau s'infiltré au droit du projet, puis rejoint la nappe phréatique qui est drainée à l'Est par la Craste de Cuzac. L'eau intègre ensuite le **Ruisseau des Forges**, codé S31-0400, avant de se déverser successivement dans l'Etang de Parentis-Biscarrosse (FRFL75), l'Etang d'Aureilhan (FRFL9) afin d'atteindre l'Océan Atlantique en suivant le courant de Mimizan entre chaque plan d'eau rencontré.

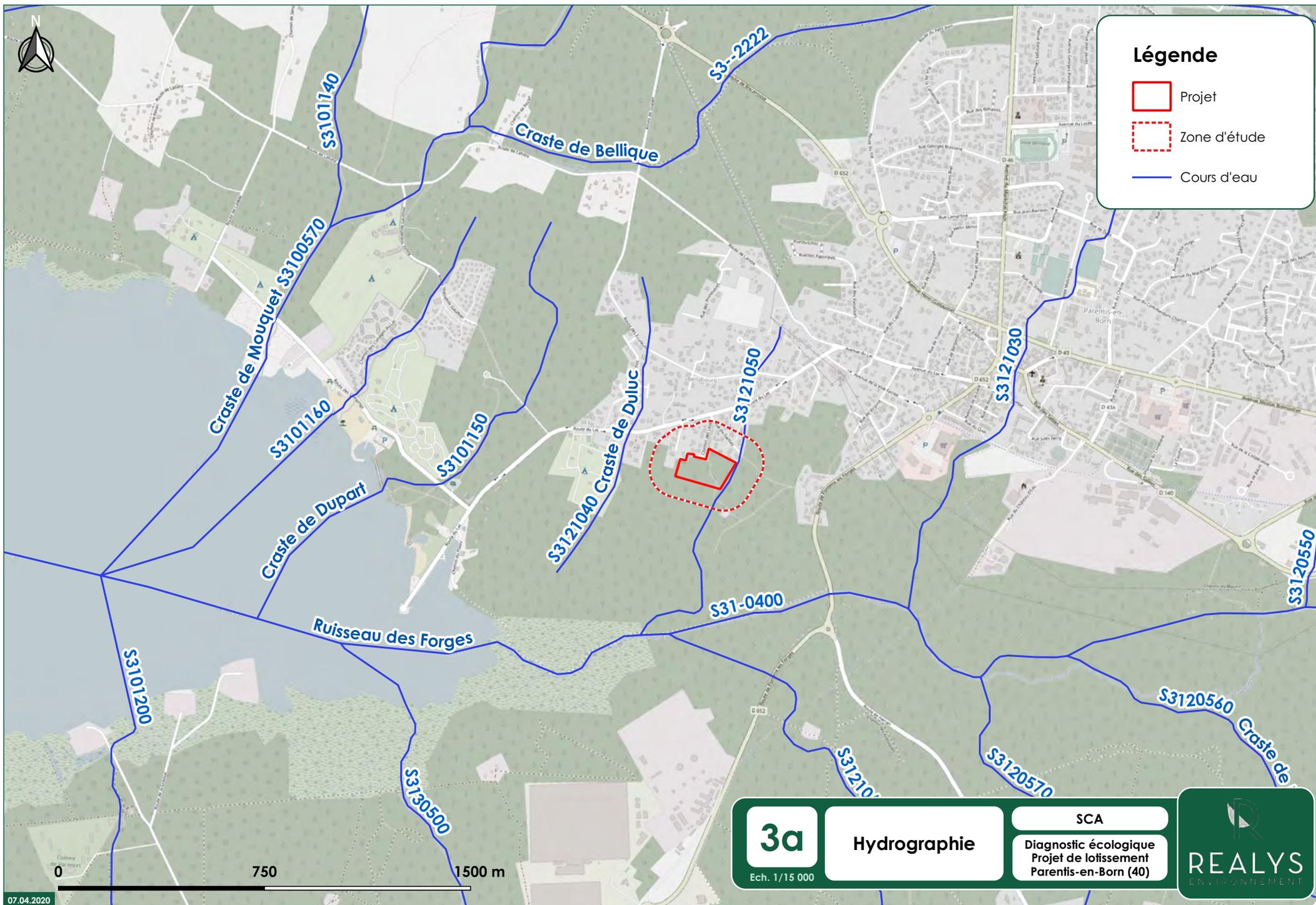
Le réseau hydrographique dans la zone d'étude comprend également des fossés au Nord du projet. Sur le fossé Nord-Est, l'eau rejoint la Craste de Cuzac à l'Est de la zone (hors projet).

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3a et 3b.



Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Cours d'eau



0 750 1500 m

3a

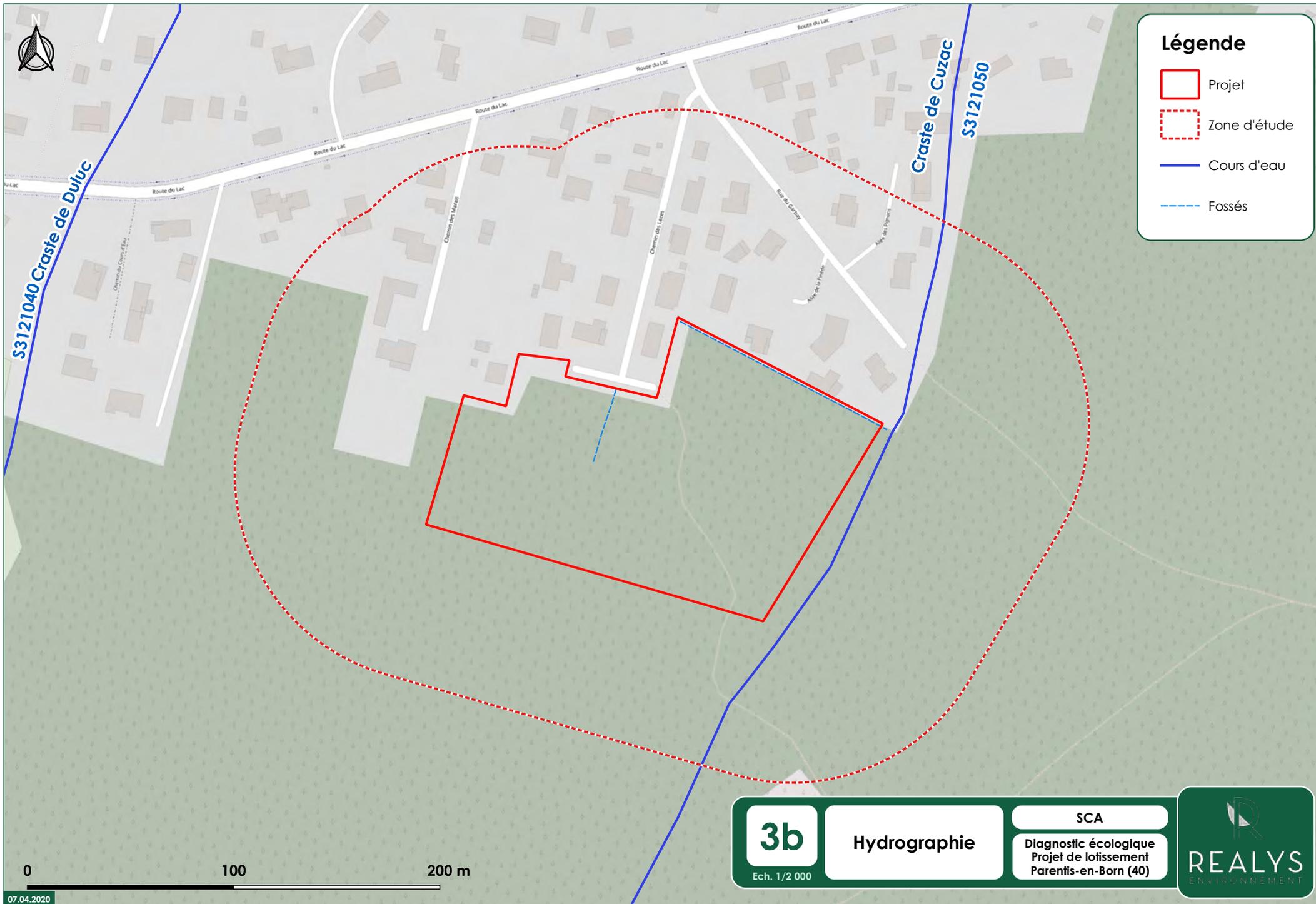
Ech. 1/15 000

Hydrographie

SCA

Diagnostic écologique
Projet de lotissement
Parentis-en-Born (40)





Légende

- Projet
- Zone d'étude
- Cours d'eau
- Fossés

3b Hydrographie

SCA
Diagnostic écologique
Projet de lotissement
Parentis-en-Born (40)



5. Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Mars 2020.



Figure 2 : Localisation des prises de vue



Figure 3 : Prise de vue n°1



Figure 4 : Prise de vue n°2



Figure 5 : Prise de vue n°3



Figure 6 : Prise de vue n°4

6. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de 400 mètres environ autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

6.1. Patrimoine naturel

6.1.1. Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 1 : 720000945 - Rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis**
Les rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis présentent un milieu divers, ce qui en fait un critère d'intérêt écologique, faunistique, floristique et paysager. En effet, ces rives comprennent des tourbières et marais ainsi que des eaux douces stagnantes. Ces habitats sont donc favorables des espèces telles que les amphibiens et la loutre (*Lutra lutra*).
Le projet est situé à 1,1 kilomètre au Nord-Est de cette ZNIEFF 1, au sein du même bassin versant.

- **ZNIEFF 2 : 720001978 Zones Humides De L'arrière-dune Du Pays De Born**
« Les étangs et les marais environnants présentent un milieu original de transition avec la pinède landaise. Ces zones humides possèdent des espèces végétales et animales originales et parfois rares à l'échelle régionale. De plus les espèces présentes dans ces milieux sont très diversifiées. Ces étangs jouent un rôle prépondérant dans la migration des oiseaux d'eau de l'ouest de l'Europe. Les courants Landais offrent un paysage original de forêt galerie souvent impénétrable composée de saules, aulnes et chênes pédonculés. »
Le projet est situé à 160 mètres au Nord de cette ZNIEFF 2, au sein du même bassin versant.

6.1.2. Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, le secteur d'étude est concernée par :

- **Le site Natura 2000 – Directive Habitat : FR7200714 Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born**
Le site est classé du fait de la présence d'une grande variété de milieux humides et aquatiques. De nombreuses espèces rares ou menacées sont présentes sur les rives soumises au marnage. Malgré leur faible superficie, les habitats tourbeux sont riches et certains sont très bien conservés.
Le projet est situé à 276 mètres au Nord de ce site Natura 2000.

Le projet n'est pas concerné par ces zones naturelles ou de protections patrimoniales (Cf. Planche 4).

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD – site de l'INPN) :

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Code	Intitulé de l'habitat	Pourcentage de couverture	Superficie (ha)	Conservation
1230	Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	0	0,01	-
1330	Prés-salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia maritima</i>)	0,04	4,89	B
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	0,02	3,09	B
2110	Dunes mobiles embryonnaires	0	0,38	-
2130	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	0,05	6,81	C
2170	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	0	0,12	-
2180	Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	1,23	159	C
2190	Dépressions humides intradunaires	0,72	93,3	B
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	2,12	273,3	C
3120	Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes spp.</i>	0	0,4	B
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletalia uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetalia</i>	0,46	58,8	C
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation de <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,53	68,4	B
3160	Lacs et mares dystrophes naturels	0,02	2,8	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	0,02	2,9	C
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	0,02	3	B
4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	0,26	33,7	C
4030	Landes sèches européennes	0,04	5,6	C
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,45	57,7	C
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	1,05	135,7	C
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,04	5,52	B
7110	Tourbières hautes actives	0	0,3	B
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	0,01	1,1	B
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0	0,34	C
7150	Dépression sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosprion</i>	0,13	17	C

7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,69	89,6	C
91D0	Tourbières boisées	0,01	1	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	7	904,5	B
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	7	904,5	B
9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	0,04	5	B

Légende :

● Conservation :

A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».

Aucun de ces habitats n'est présent sur site du projet.

Dans le périmètre d'étude, l'habitat 9190 « Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* » est présent au Nord-ouest du projet.

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne
	Barbastelle commune	<i>Barbastella barbastellus</i>	Communautaire	C	Moyenne
	Murin émarginé	<i>Myotis emarginatus</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Communautaire	Commune - C	Bonne
Testudinés	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Communautaire	Commune - C	Excellente
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Prioritaire	Commune - C	Moyenne
Plantes	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	Communautaire	Rare - A	Bonne
	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne
	Faux-cresson de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	Communautaire	Commune - B	Bonne
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
Lépidoptères	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Communautaire	Très rare - C	Moyenne

	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Communautaire	Rare - C	Moyenne
--	----------------------	---------------------------------	---------------	----------	---------

Légende :

• Population :

A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.

Aucune de ces espèces n'a été recensée sur le site ou dans la zone d'étude élargie.

6.2. Patrimoine culturel

6.2.1. Sites inscrits

• **Site inscrit : SIN0000200 Etangs landais Nord**

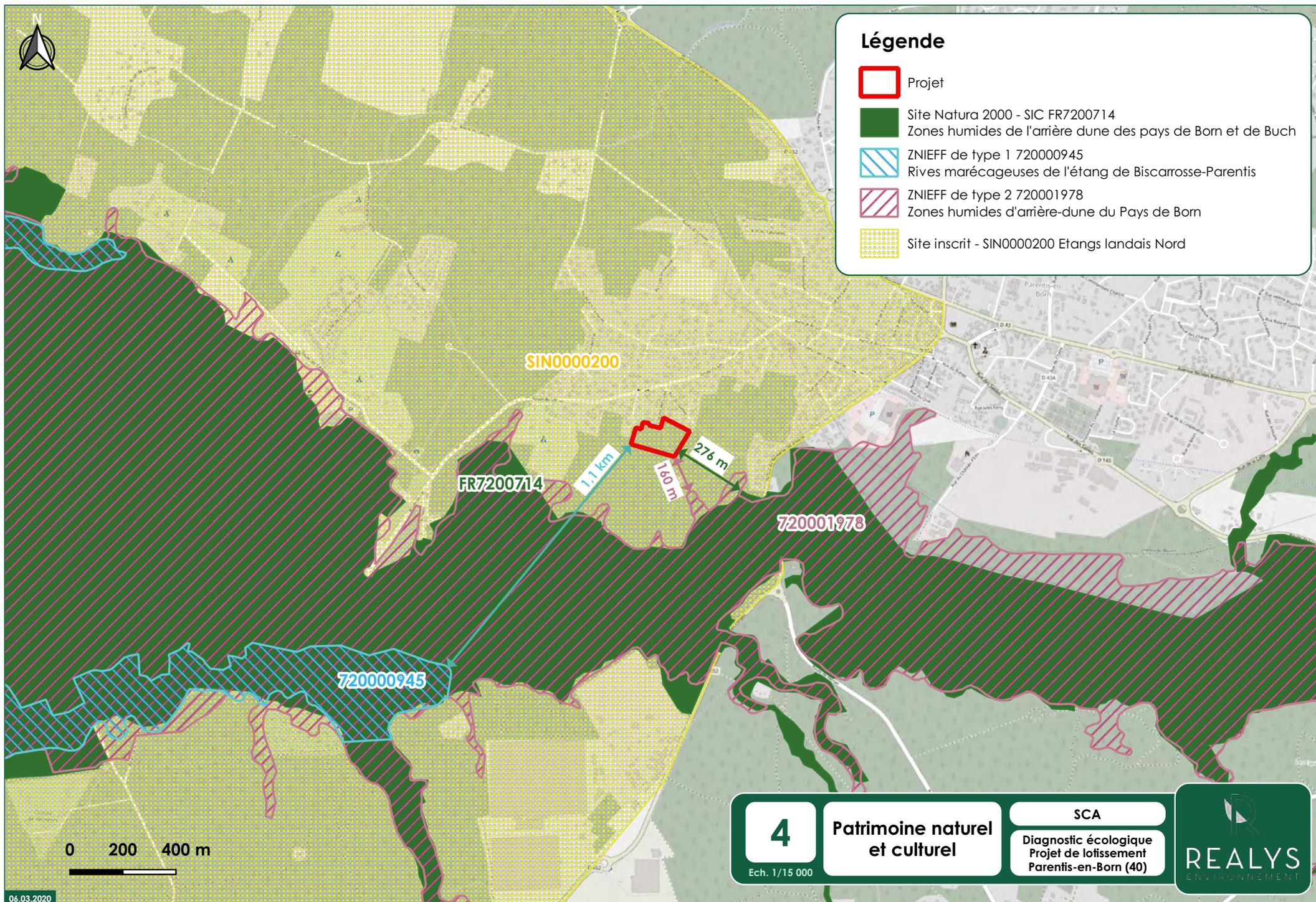
Ce site présente plusieurs unités paysagères (littoral, dunes, lacs, canaux, courants, pinède du plateau landais, bourgs) qui sont protégées. Il est considéré comme un site d'intérêt pittoresque.

Le projet est compris dans ce site.



Légende

-  Projet
-  Site Natura 2000 - SIC FR7200714
-  ZNIEFF de type 1 720000945
-  ZNIEFF de type 2 720001978
-  Site inscrit - SIN0000200 Etangs landais Nord



0 200 400 m

4

Patrimoine naturel
et culturel

Ech. 1/15 000

SCA

Diagnostic écologique
Projet de lotissement
Parentis-en-Born (40)



7. Contexte hydropédologique

↳ Source : Investigation de terrains, Realys Environnement, février 2020

7.1. Prospection terrain

7.1.1. Objectif

Une étude hydropédologique a été menée le 7 février 2020 à l'emplacement du projet. Cette étude permet d'appréhender la nature du sol et donc le comportement de celui-ci vis-à-vis d'une future sollicitation à l'infiltration.

7.1.2. Implantation des sondages

Les observations de sol ont été faites en profondeur à la faveur de sondages :

- ▶ 7 sondages manuels,
- ▶ 5 tests de perméabilité.

L'implantation des sondages et tests de perméabilité a été réalisée sur le terrain en fonction d'un plan de projet et de la topographie naturelle.

Ces sondages et tests de perméabilité sont localisés sur la figure ci-dessous.

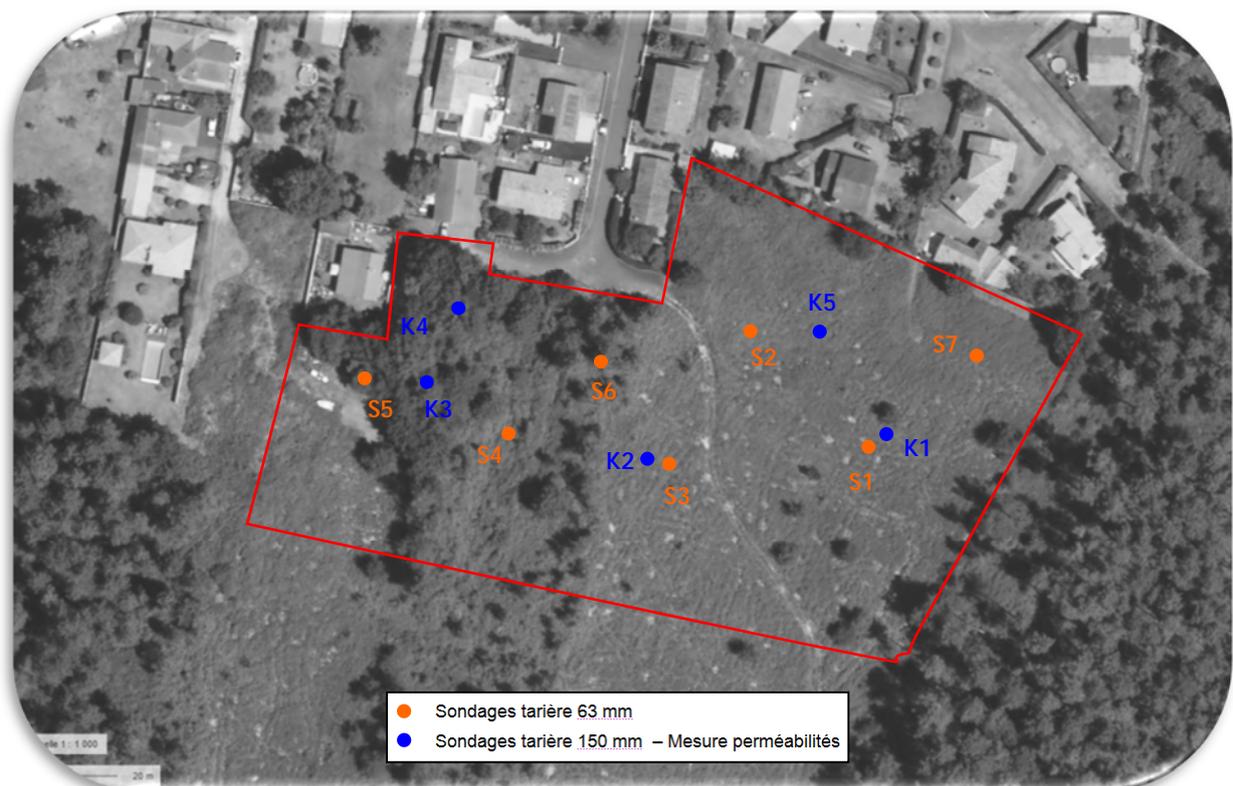


Figure 7 : Implantation des sondages de sol et des tests de perméabilité

7.2. Description des sols

La description des sols est réalisée à partir des sondages effectués sur le terrain le 7 février 2020.

7.2.1. Contexte d'intervention

La période d'intervention du mois de février est proche de la période théorique de Hautes Eaux de la nappe (mars). A la vue de de la pluviométrie supérieure à la normale pour l'année 2019 (surtout pour les saisons automnales et hivernales), le niveau de la nappe relevé peut être considéré comme un niveau de nappe Hautes Eaux.

7.2.2. Nature des sols

Sur la zone étudiée, les sondages réalisés ont révélé un sol assez homogène, de texture sableuse sur environ 1,10 m d'épaisseur.

L'arrêt de réalisation de l'ensemble des sondages est dû à la présence de la nappe.

De manière générale, le 1^{er} horizon pédologique est représenté par la présence de matière organique mal décomposée.

En suivant est présent un horizon sableux de granulométrie moyenne et de couleur brun du au lessivage de l'horizon superficiel.

L'horizon situé en profondeur est également de texture sableuse de couleur beige.

Un horizon aliotique, très induré, a été relevé sur plusieurs sondages (S1, S3, S4, S5 et S6), sur une épaisseur (0,10 à 0,25 m) et profondeur (dès 0,30 m de profondeur pour le sondage S3 par exemple) variables. L'Alios a également été relevé jusqu'à 0,95 m/TN au niveau du sondage S3.

7.2.3. Hydromorphie, présence de nappe

La topographie du site est assez faible, les sondages réalisés ont donc révélé des profondeurs semblables de nappe (-0,41 m/TN à -0,88 m/TN) :

Tableau 3 : Relevé des profondeurs de nappe

Référence test	Résultat	
	Nappe	Trace d'hydromorphies
S1	-0,77 m/TN	/
S2	-0,41 m/TN	/
S3	-0,88 m/TN	/
S4	-0,48 m/TN	/
S5	-0,55 m/TN	/
S6	-0,61 m/TN	/
S7	-0,66 m/TN	/

La nappe en période Hautes Eaux peut être estimée de l'ordre de -0,40 m/TN.

7.2.4. Synthèse

- ▶ Sol sableux jusqu'à au moins -1,10 m/sol naturel
- ▶ Présence d'Alios dès -0,30 m/TN
- ▶ Niveau de nappe en période de hautes eaux : -0,40 m/TN

7.3. Zone humide - Critère pédologique

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler dans la morphologie des sols sous forme de traces qui perdurent dans le temps appelées « traits d'hydromorphie ». Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphies suivants :

- ▶ Des traits rédoxiques,
- ▶ Des horizons réductiques,
- ▶ Des horizons histiques.

En application de :

- ▶ l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et de la circulaire du 18 janvier 2010 sur la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- ▶ et de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 « portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement ».

aucune zone humide basée sur le critère pédologique n'a été rencontrée sur le site.

En effet, les sols rencontrés ne sont pas concernés par la présence de traits réductiques et rédoxiques à faible profondeur.

7.4. Tests de perméabilité

L'estimation de la perméabilité des sols a pour but de vérifier les perméabilités trop faibles du sol ou trop grandes avec un risque de percolation rapide et d'absence d'évolution des apports dans les couches et éventuellement de contamination de la nappe.

La perméabilité a été mesurée en 4 points ; dans chacun des cas, la profondeur varie en fonction de la profondeur de l'horizon testé.

Les résultats des tests de perméabilité sont décrits ci-après :

Tableau 4 : Résultat des tests de perméabilité

Référence test	Profondeur	Horizon testé	Résultat	
			m/s	mm/s
K1	0,65	Sables sous Alios	$3,88 \cdot 10^{-5}$	139,5
K2	0,60	Alios	$5,50 \cdot 10^{-6}$	19,8
K3	0,30	Sables	$3,98 \cdot 10^{-5}$	143,1
K4	0,35	Sables	$4,98 \cdot 10^{-5}$	179,1
K5	0,30	Sables	$2,93 \cdot 10^{-5}$	105,3

Les valeurs de perméabilités mesurées sont comprises entre $2,93 \cdot 10^{-5}$ m/s et $4,98 \cdot 10^{-5}$ m/s.

Ces résultats sont homogènes et représentatifs des sols sableux des Landes. L'infiltration des eaux pluviales au droit de la parcelle est donc possible au niveau des horizons sableux. L'Alios, présentant une faible perméabilité, sera à retirer en fond de fouille des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

7.5. Synthèse

7.5.1. Pédologie

Les sondages réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude ont révélé la présence d'un sol très homogène, composé d'une texture sableuse jusqu'à au minimum -1,10 m/TN. Un horizon aliotique est présent au niveau de certains sondages.

7.5.2. Nappe

La nappe est présente le jour de l'étude (07/02/2020) entre -0,41 et -0,88 m/TN. En période de hautes eaux, elle est susceptible de se situer à environ -0,40 m/TN.

7.5.3. Perméabilité

La perméabilité mesurée de l'horizon sableux est considérée comme très bonne et permet une infiltration correcte des eaux dans le sol.

7.5.4. Sollicitation du sol pour l'infiltration des eaux pluviales

La sollicitation du sol pour infiltrer des eaux pluviales est envisageable en fonction des paramètres précédemment étudiés.

Le sol superficiel naturel présentant une perméabilité très correcte, il est alors possible de mettre en place des ouvrages de rétention/infiltration de gestion des eaux pluviales.

8. Flore

Lors des investigations de terrain, 12 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

1. **22.11** Eaux oligotrophe
2. **31.13** Lande à Molinie dégradée
3. **31.85** Lande à Ajoncs
4. **31.86** Lande à Fougères
5. **41.5** Chênaie acidiphile
6. **42.813** Ancienne coupe rase
7. **42.813** Jeune coupe rase
8. **42.813** Plantations de Pins maritimes des Landes (environ 30 ans)
9. **44.92** Saussaie marécageuse
10. **85.3** Jardins
11. **86.2** Bâti
12. **87.2** Zone rudérale

Les milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE et enjeux écologique.

Tableau 5 : Habitats répertoriés sur le site

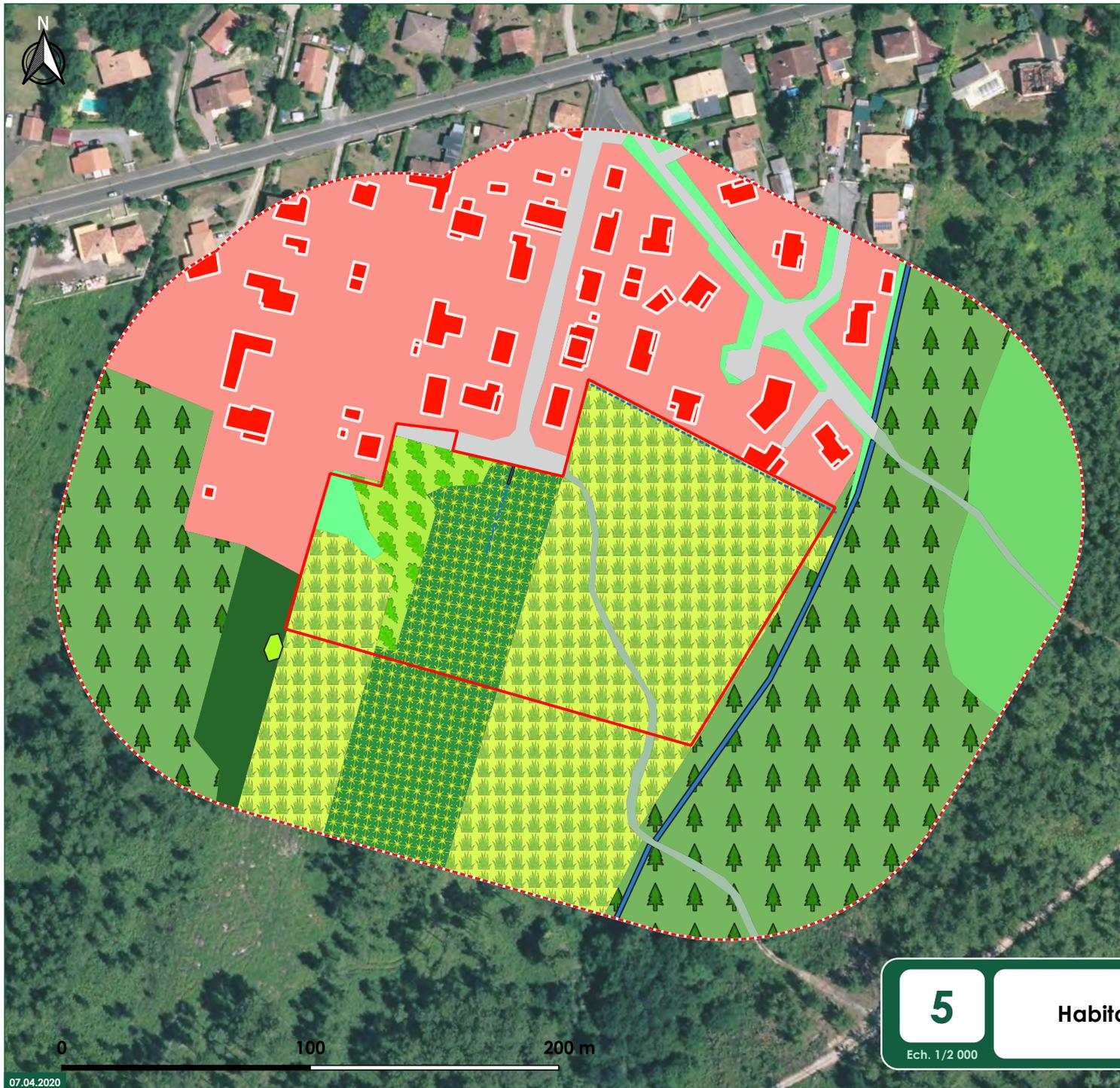
Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Statut	Dénomination	Photographie du milieu	Espèces dominantes et/ou description	Zone humide	Enjeux écologiques
1		31.85 X 31.86	-	Lande à Ajoncs et Fougères		Pin maritime spontané, Molinie bleue, Ajonc d'Europe, Fougère aigle	Non	Faible
2		31.86 X 31.13	-	Lande à Fougères et Lande à molinie dégradée		Fougère aigle, Ajonc d'Europe, Chèvrefeuille des bois, Pin maritime spontané, Molinie bleue, Callune	Non	Faible

3		41.5 X 31.86	-	Chênaie acidiphile sur Lande à Fougères	 Realys environnement 16/03/2020	Chêne pédonculé, Fougère aigle	Non	Faible
4		42.813	-	Ancienne coupe rase	 Realys environnement 16/03/2020	Déboisement d'une plantation de Pins maritime Un patch de Bambous (espèce invasive) est présent dans ce milieu.	Non	Faible
5		42.813	-	Jeune coupe rase	 Realys environnement 16/03/2020	Déboisement d'une plantation de Pins maritime	Non	Faible

6		42.813 X 31.86	-	Plantations de pins (environ 30 ans) sur une Lande à Fougères	 Realys environnement 16/03/2020	Pins maritime, Fougère aigle	Non	Faible
7		44.92 X 22.11	-	Saussaie marécageuse sur eau oligotrophe	 Realys environnement 16/03/2020	Saule roux, Molinie bleue, Jonc diffus	Oui	Modéré
8		86.2 X 85.3	-	Bâtis et Jardins	 Realys environnement 16/03/2020	Ce milieu correspond aux habitations alentours situées dans l'aire d'étude. Elles n'ont pas fait l'objet d'investigations de terrains car ce sont des propriétés privées. Le tissu urbain représenté par ce milieu est relativement épars sur ce secteur.	Non	Faible

9		87.2	-	Zone rudérale	 <p>Realys environnement 16/03/2020</p>	<p>Il s'agit d'une formation ouverte sur des sols siliceux secs, de distribution atlantique, sub-atlantique et méditerranéo-montagnarde, pauvres en espèces et avec une forte représentation de plantes annuelles qui se développent dans les espaces interstitiels (en bordures des routes, chemins). Ce milieu correspond à une végétation perturbée.</p>	Non	Faible
---	---	------	---	---------------	---	---	-----	---------------

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



Légende

Projet

Zone d'étude

Fossés

Patch de Bambous

Batiments

Voiries

Chemins forestiers

Routes

Habitats

- 1 31.85 Lande à Ajoncs
x 31.86 Lande à Fougères
- 2 31.86 Lande à Fougères
x 31.13 Lande à Molinie dégradée
- 3 41.5 Chênaie acidiphile
x 31.86 Lande à Fougères
- 4 42.813 Ancienne coupe rase
- 5 42.813 Jeune coupe rase
- 6 42.813 Plantations de Pins (environ 30 ans)
x 31.86 Lande à Fougères
- 7 44.92 Saussaie marécageuse
x 22.11 Eau oligotrophe
- 8 86.2 Bâties x 85.3 Jardins
- 9 87.2 Zone rudérale

0

100

200 m

07.04.2020

5

Ech. 1/2 000

Habitats

SCA

Diagnostic écologique
Projet de loisement
Parentis-en-Born (40)

REALYS
ENVIRONNEMENT

8.1. Espèces floristiques

La liste des espèces de la flore rencontrée sur le site est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Flore répertoriée sur le site

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Statut réglementaire	Espèce indicatrice de zone humide
			Code
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	/	/
Aubépine à 1 style	<i>Crataegus monogyna</i>	/	/
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	/	/
Avoine de Thore	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i>	/	/
Bambou	<i>Bambusa vulgaris</i>	/	/
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei</i>	/	98 888
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	/	/
Callitriche des marais	<i>Callitriche stagnalis</i>	/	/
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>	/	/
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	/	/
Chevrefeuille	<i>Lonicera sp</i>	/	/
Chiendent pied-de-poule	<i>Cynodon dactylon</i>	/	/
Crocsmia	<i>Crocsmia sp</i>	/	/
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	/	/
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	/	/
Jonc diffus	<i>Joncus effusus</i>	/	/
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	/	/
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	/	/
Mimosa argenté	<i>Acacia dealbata</i>	/	/
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	/	108718
Paturin annuel	<i>Poa annua</i>	/	/
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	/	/

Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	/	117201
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	/	/
Ronce des bois	<i>Rubus fruticosus</i>	/	/
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>	/	/
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	/	/
Yucca	<i>Yucca gloriosa</i>	/	/

8.2. Zone humide (critère floristique)

Trois espèces floristiques indicatrices de zones humides sont présentes au sein de la zone d'étude ainsi qu'un habitat.

Les espèces référencées comme caractéristiques de zones humides d'après l'**arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009)** qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles **L. 214-7-1** et **R. 211-108 du code de l'Environnement** sont citées dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Liste des espèces inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides

Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Code arrêté du 24 juin 2008	Zone d'observation	Recouvrement
Bourdaïne	<i>Frangula dodonei</i>	98 888	Présente de manière sporadique au niveau du milieu 3	+
Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>	108 718	Présente de manière dégradée dans les milieux 1, 2, 6, 7 et 9	2
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>	117201	Présente de manière très sporadique au niveau du milieu 2	+

Tableau 8 : Classe de recouvrement des espèces selon la méthode phyto-sociologique de Braun-Blanquet

Coefficient	Classe de recouvrement en %
5	75-100
4	50-75
3	25-50
2	5-25
1	1-5
+	<1
r	Individu isolé

Ces 3 espèces ne sont pas dominantes au niveau des associations végétales présentes au niveau du projet et ne représentent pas plus de 50 % de recouvrement cumulé sur l'ensemble de la zone. Ainsi, leur recouvrement ne permet pas de classer la zone comme humide au sens de la réglementation en vigueur.

Tableau 9 : Liste des habitats Corine Biotope inventoriées et référencées comme caractéristiques de zones humides

Habitat Corine Biotope	Nom de l'habitat	Zone d'observation
31.13	Lande à Molinie	Milieu 2
44.92	Saussaie marécageuse	Milieu 7 (dedans et hors projet)

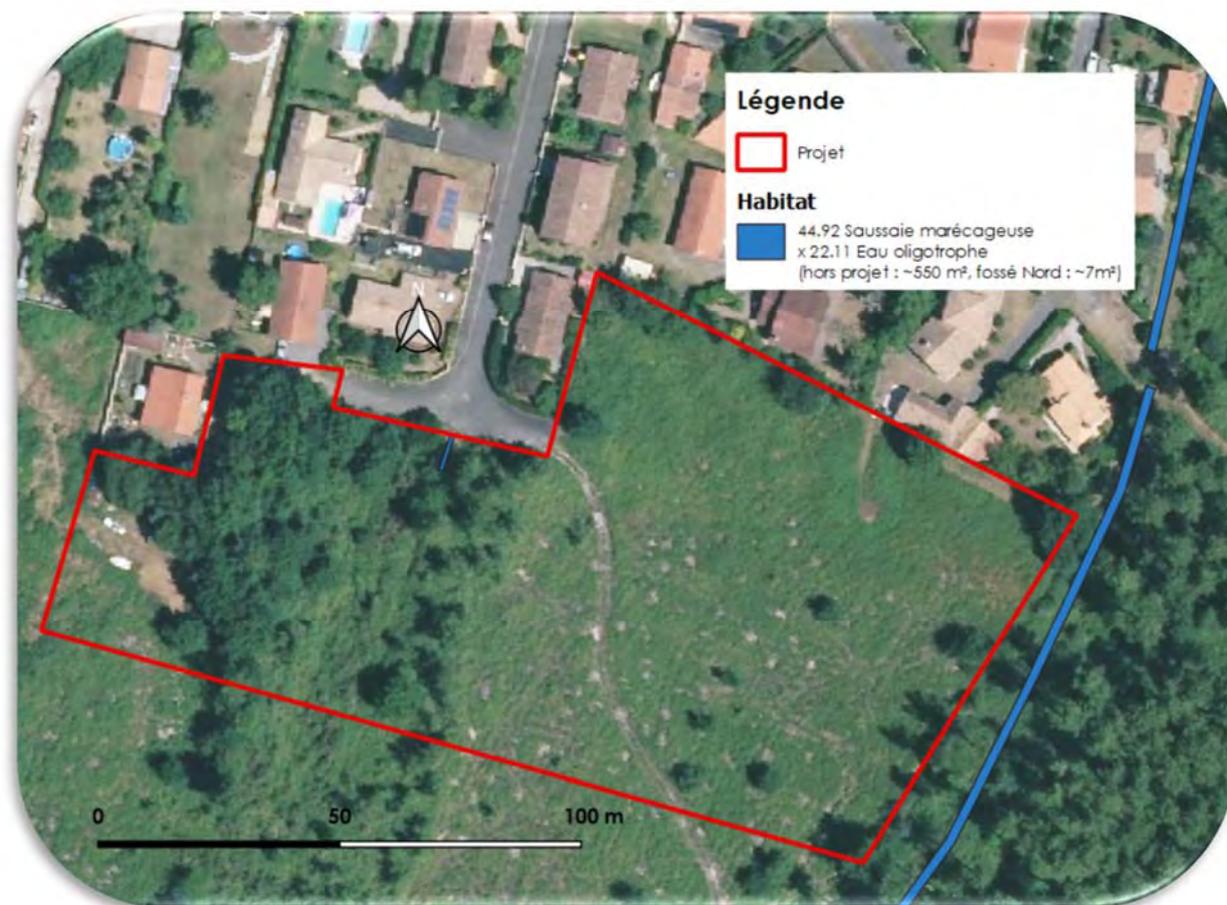


Figure 8 : Habitat référencé comme zone humide

Un seul habitat est considéré comme humide. Il s'agit de la saussaie marécageuse sur eau oligotrophe (milieu 7). Ce milieu se distribue sur 2 zones : la végétation rivulaire de la Craste de Cuzac (hors projet) et un fossé localisé dans le Nord du projet. Ces 2 secteurs seront totalement évités par le projet.

8.3. Synthèse

Les milieux occupant le projet correspondent à des landes à Fougère aigle colonisé par des landes à molinie dégradée, une jeune chênaie acidiphile sur lande à Fougères, une saussaie marécageuse, une zone rudérale, une coupe rase et une Lande à Ajoncs avec Fougères. Il s'agit d'un terrain ayant une faible diversité floristique.

Un seul habitat est considéré comme humide. Il s'agit de la saussaie marécageuse sur eau oligotrophe (milieu 7). La Craste de Cuzac ne sera pas impactée par le projet car la distance entre celui-ci et le cours d'eau sera *à minima* de 5 mètres. Le fossé présent dans le Nord du projet sera également préservé lors de la mise en place de l'aménagement.

Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

La plupart des habitats présents sur le secteur d'étude sont dégradés en raison de l'historique sylvicole des parcelles. Aucun milieu ne présente de protection communautaire.

9. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Lépidoptères
- 8 espèces d'Oiseaux,
- 4 espèces de Mammifères

9.1. Amphibiens

Concernant les Amphibiens, aucune prospection spécifique nocturne n'a été réalisée. Cependant, au vu de la nature du site, une zone est favorable à la reproduction des amphibiens, il s'agit de la Craste de Cuzac. Celle-ci se situe hors projet à plus de 5 mètres de distance sur le secteur Est.

9.2. Reptiles

Aucune observation de reptile n'a été recensée sur l'inventaire effectué.

9.3. Entomofaune

9.3.1. Coléoptères saproxyliques

Aucune observation de coléoptères n'a été recensée sur l'inventaire effectué. De plus, il n'y a pas de présence de vieux chênes pour que le Grand capricorne puisse venir s'implanter sur le site.

9.3.2. Lépidoptères

Concernant les Lépidoptères, plusieurs chenilles de la même espèce ont été recensées (Figure 8).



Figure 9 : Chenille de Mélitée

Son statut réglementaire est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 10 : Lépidoptère répertorié sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Mélictée	<i>Melitaea sp</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale**
- **Berne : Convention de Berne**
- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**
- **Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition**
LC : préoccupation mineure

9.4. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 8 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11 : Avifaune répertoriée sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Sittelle torchepot	<i>Sitta europea</i>	Art 3	/	An. II	/	LC (nicheur)
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 29 octobre 2009**
Art 1 : Gibier chassable
Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente
- **Bonn : Convention de Bonn**
- **Berne : Convention de Berne**
An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- **DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE**

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012) : Espèces menacées de disparition**

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Parmi ces 8 espèces d'oiseaux présentes sur le projet, toutes possèdent des statuts de protection au titre de la réglementation française (Article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009). Cette avifaune est relativement commune dans le département.

9.5. Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, 4 espèces ont été observées. En effet, des traces de passage de chevreuils et sangliers ont été recensées ainsi que des restes alimentaires d'écureuils roux et des taupinières.

Le statut réglementaire de ces espèces est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 12 : Mammifères répertoriés sur le site

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			Liste rouge nationale
		PN	Berne	DH	
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Art 1	An. III	/	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Art 2	An. III	/	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Art 1	/	/	LC
Taupe	<i>Talpa europea</i>	/	/	/	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté ministériel du 23 avril 2007**

Art 1 : Gibier chassable

Art 2 : Protection stricte de l'espèce et de ses sites de reproduction/aires de repos

- **Berne : Convention de Berne**

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

- **Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) : Espèces menacées de disparition**

LC : de préoccupation mineure

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse et de faune sauvage..



Figure 10 : Reste alimentaire de l'écureuil roux

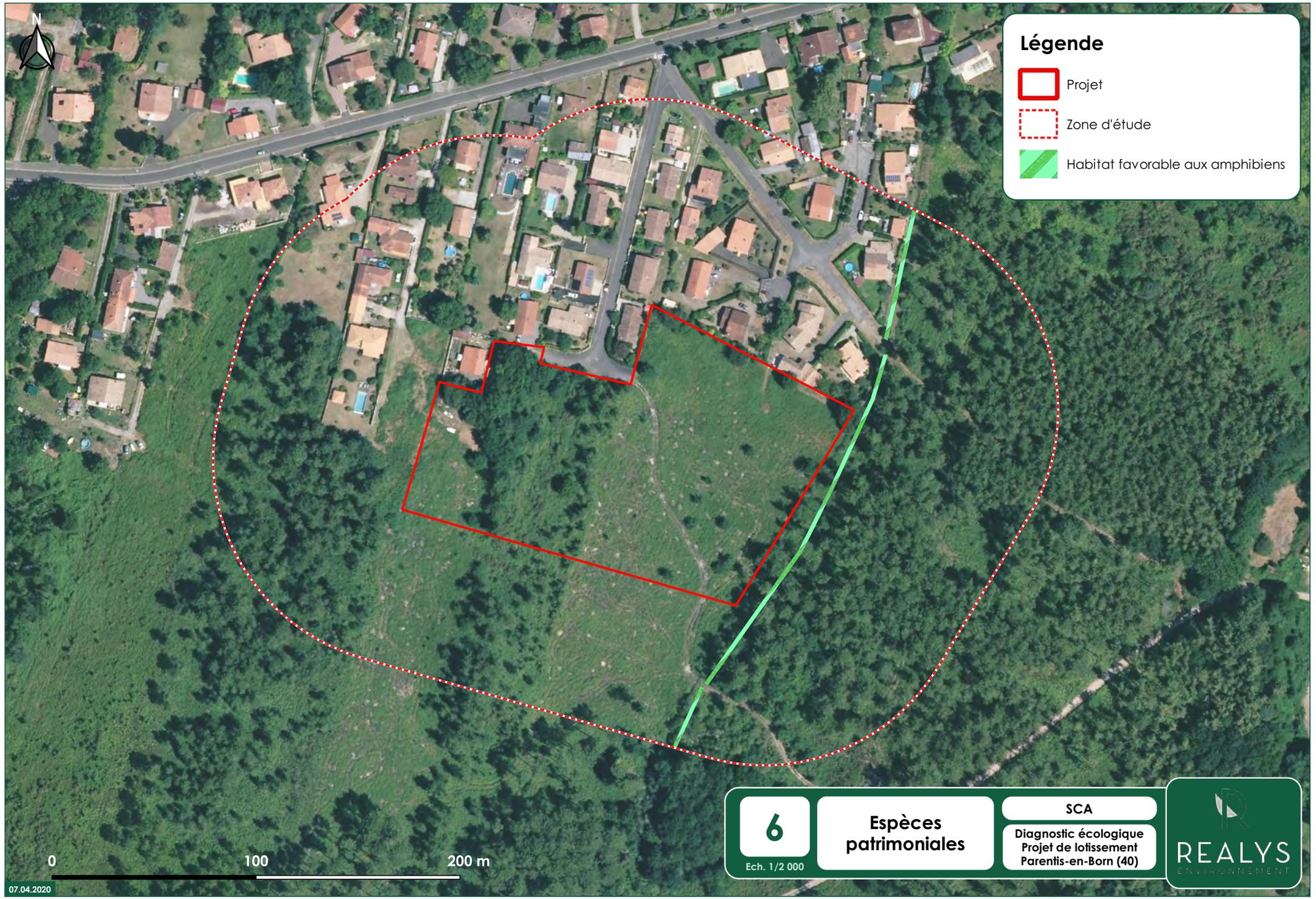
L'écureuil roux présente un intérêt patrimonial (Article 2 de la protection nationale), elle bénéficie donc d'une protection stricte. Cette espèce a été notée du fait de la présence d'un reste alimentaire (pommes de pins) dans l'habitat « plantation de pins d'environ 30 ans » se situant dans la zone d'étude, hors projet.

De plus, l'Écureuil roux est une espèce assez ubiquiste. Il est présent dans des habitats où il y a des arbres en quantité suffisante (forêts, bosquets, parcs, bocages). Il préfère les forêts de résineux mais il fréquente aussi les feuillus.



Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Habitat favorable aux amphibiens



0 100 200 m

07.04.2020

6
Ech. 1/2 000

**Espèces
patrimoniales**

SCA
Diagnostic écologique
Projet de lotissement
Parentis-en-Born (40)



10. Conclusion

La quasi-totalité du projet représente un milieu typique du massif des Landes de Gascogne et accueille un cortège d'espèces floristiques et faunistiques très communs à cette région. Le projet se trouve en périphérie d'un environnement déjà urbanisé par des zones d'habitations pavillonnaires.

Les prospections du site ont été menées sur une seule période et ne permettent pas d'avoir un inventaire exhaustif. Toutefois, notre connaissance du secteur d'étude nous permet de considérer le secteur du projet comme **peu propice à l'hébergement d'une faune ou d'une flore patrimoniale**.

Ainsi, l'intérêt écologique au sein du projet est faible.

Au niveau de la zone d'étude (hors projet), les habitats présentent un **intérêt écologique faible à modéré**.

En effet, le milieu 7 (Saussaie marécageuse x Eau douce oligotrophe) se trouvant à l'Est hors projet, se caractérise par un enjeu modéré (habitat favorable aux amphibiens).

Le reste des habitats dans la zone d'étude est caractérisé par un enjeu écologique faible voire nul pour les voiries.

Enfin, deux secteurs humides ont été mis en évidence dans la zone d'étude. Ces 2 secteurs correspondent au milieu 7.

Les investigations se sont basées sur les critères de la végétation et du sol au sens de l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009** et tenant compte de la **loi n°2019-773 du 24 juillet 2019**.

Elles ont montrées la présence de Saussaies marécageuses se caractérisant par un enjeu modéré pour celle présente au droit de la craste de Cuzac.

Mesures d'accompagnement

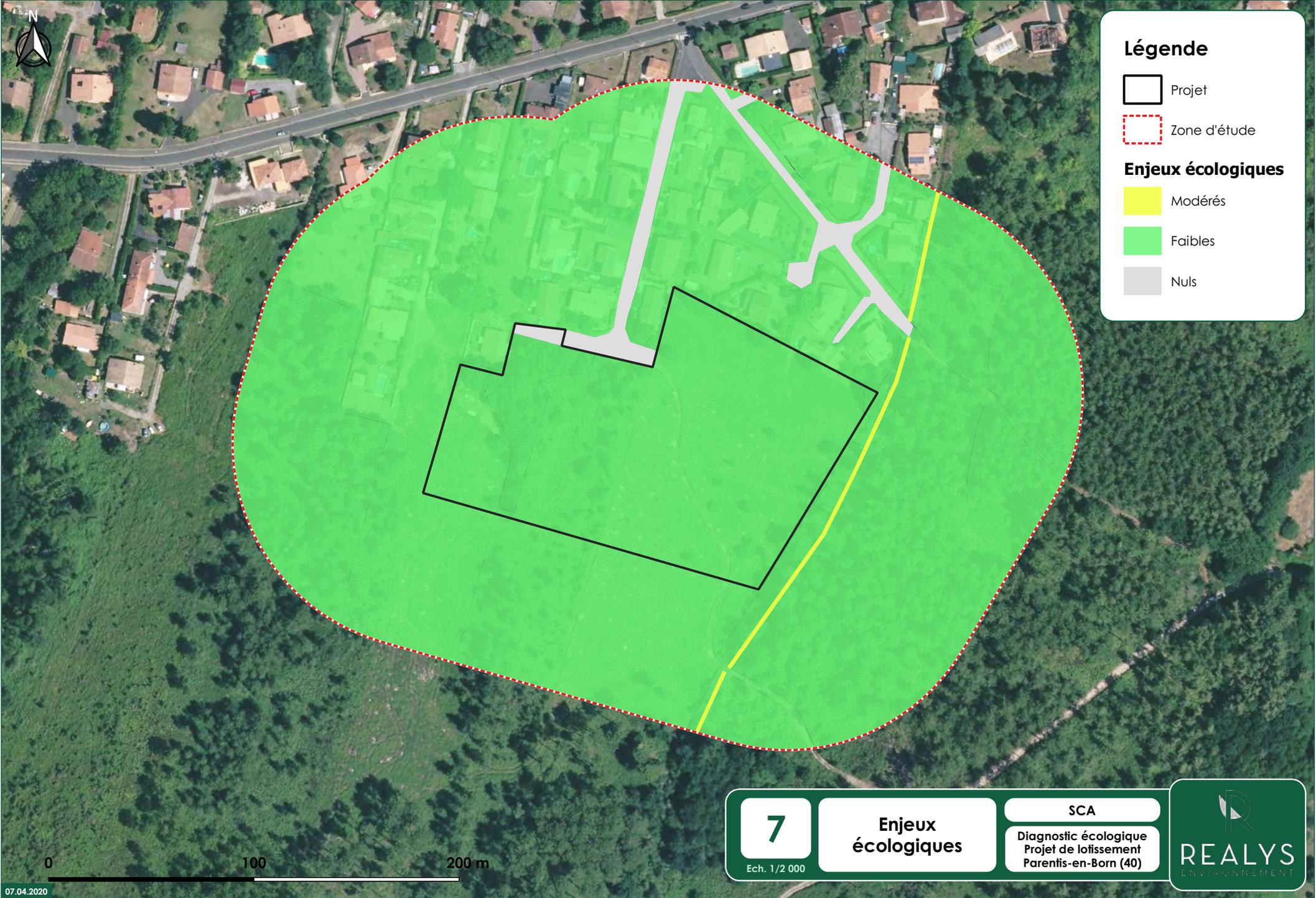
Mesure d'évitement

Un espace vert sera réalisé au niveau du fossé Nord **afin d'éviter les impacts sur la zone humide floristique recensée.**

Mesures de réduction

La période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, installation des réseaux, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre **Octobre et Février.**

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.



Légende

-  Projet
-  Zone d'étude

Enjeux écologiques

-  Modérés
-  Faibles
-  Nuls

7

Ech. 1/2 000

Enjeux
écologiques

SCA

Diagnostic écologique
Projet de lotissement
Parentis-en-Born (40)



0 100 200 m

11. Calendrier des inventaires de terrain

Tableau 13 : Calendrier d'inventaire

Thématique	Date	Expert	Méthodologie d'inventaire
Hydropédologie	07 février 2020	MOUSSARD Guillem	Sondage à la tarière à main et réalisation de tests de perméabilité
Avifaune	16 Mars 2020	BION Manon FASAN Loïc	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	16 Mars 2020	BION Manon FASAN Loïc	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	16 Mars 2020	BION Manon FASAN Loïc	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères	16 Mars 2020	BION Manon FASAN Loïc	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	16 Mars 2020	BION Manon FASAN Loïc	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris, fossés...
Amphibiens	16 Mars 2020	BION Manon FASAN Loïc	Prospection des fossés

Annexe

Annexe 1
Plan du projet

Lotissement " Hameau des Lezes "

PA 4 - Plan de Composition

Lieu-dit : " Les Lezes "

ECHELLE 1/500

LEGENDE

- Périmètre du lotissement
- Limite zone constructible
- Chaussée
- Trottoir
- Espaces verts
- Bande de 12 m aléa incendie
- Lots
- Parking visiteurs
- Emplacement pour 1 container poubelles semi-enterré
- Fossé
- Noue de rétention infiltration
- Point topographique
Altitude rattachée au NGF

SECTION AI			
Numéros	848p	pour	0a99
	462p	pour	90a70
	254p	pour	13a98
	703p	pour	14a10
	258p	pour	14a86
	265p	pour	8a21
SUPERFICIE APPARENTE:	14 284 m ²		SUPERFICIE LOTIE: 14 284 m ²
	Superficie des lots:	11846 m ²	
	Superficie de la voirie:	1 929 m ²	
	Espaces verts:	509 m ²	

